



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Groupe CSPO par les députés Urban Furrer et Diego Wellig
Objet	Parcelles accueillant des antennes "Polycom" : un dédommagement s'impose
Date	14.03.2019
Numéro	4.0374

Le concept POLYCOM est un réseau de communication et d'alarme pour assurer la sécurité de la population. Toutes les forces de sécurité du pays l'utilisent.

Contrairement aux réseaux de téléphonie mobile, POLYCOM n'a pas été réalisé à des fins commerciales. Aucun profit financier n'est ainsi généré au profit des cantons ou de la Confédération.

En leur qualité de partenaires publics, les communes profitent de POLYCOM pour leurs propres forces de sécurité comme les pompiers ou les polices communales.

Par ailleurs, les conditions et prescriptions POLYCOM approuvées par la Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité stipulent que les utilisateurs de POLYCOM mettent sur le principe gratuitement à disposition les terrains, immeubles / locaux et équipements techniques nécessaires au déploiement du réseau POLYCOM.

Il est encore à noter que le canton a pris en charge tous les frais d'investissement du réseau POLYCOM à hauteur de 35,6 millions de francs. Les communes sont appelées à participer uniquement aux frais d'exploitation, dont la répartition est fixée dans l'Ordonnance sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (OPPEX), art. 23. Ces coûts d'exploitation sont pris en charge à 70 pour cent par les partenaires cantonaux et à 30 pour cent par les communes. Ainsi, les frais effectifs incombant aux communes se situent aux environs de Fr. 300'000.- par année, soit moins d'un franc par habitant.

Pour conclure, le postulat laisse entendre que l'investissement POLYCOM prévu de 7 millions de francs sera partagé entre le canton et les communes. Il s'agit en fait d'un investissement à hauteur de 8 millions de francs qui restera à la charge du canton.

Dès lors, pour les raisons énumérées ci-dessus, il est proposé le refus du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie :	aucune
Conséquences financières :	aucune, sauf plusieurs millions selon tarifs si acceptation
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	aucune
Conséquences RPT :	aucune